



La résolution de Villach

La cinquième Conférence des Régions d'Europe sur l'environnement (ENCORE) qui s'est tenue à Villach en Carinthie, Autriche, les **27 et 28 septembre 2001**, a adopté la présente résolution qui comprend un préambule et 3 volets:

1. L'économie soutenable – l'intégration des problèmes environnementaux dans l'économie
2. Vers un processus d'élargissement durable
3. Bilan et avenir d'ENCORE

Préambule

La conférence de Villach

- réaffirme les résolutions des quatre conférences des ministres Régionaux et chefs politiques de l'Union européenne l'ayant précédée et la Charte de Valence.
- se félicite du grand nombre de Régions des pays candidats (AC) participant à la conférence pour la première fois et se réjouit de travailler avec eux dans le but de faire progresser le développement durable.
- souhaite notamment présenter des propositions visant à atteindre une économie plus soutenable et une intégration du développement durable dans le processus d'élargissement de l'Union européenne, en tenant compte du fait que l'on ne peut aboutir à un développement durable qu'avec une stratégie mondiale partagée par les pays nantis et les pays pauvres et mise en œuvre par des actions aux niveaux international, régional et local visant à protéger les intérêts des générations présentes et futures.

1. Economie soutenable : l'intégration des problèmes environnementaux dans l'économie

1.1 La conférence de Villach étant d'avis:

- 1.1.1 qu'il ne sera possible d'affronter les problèmes mondiaux en matière d'environnement qu'en réduisant l'utilisation des ressources naturelles et les flux massifs de matériaux par produit ou service de façon à accroître l'éco-efficience et la productivité des ressources.
- 1.1.2 que l'éco-efficience (créer davantage de bien-être avec moins de ressources) est une exigence cruciale si l'on entend créer une économie soutenable. Elle représente un pilier du développement durable à forte dimension économique et sociale. Promouvoir l'éco-efficience au niveau régional contribuera considérablement à avancer en direction du développement durable.
- 1.1.3 qu'il serait bon d'utiliser l'internalisation des coûts, une modification des politiques fiscales et autres outils financiers.
- 1.1.4 qu'il est nécessaire d'effectuer une évaluation des plans et des programmes.
- 1.1.5 que la mise en œuvre de l'éco-efficience dans les Régions de l'UE ainsi que dans les Régions des pays candidats rendra les Régions plus attractives: l'utilisation des ressources et les répercussions sur l'environnement seront réduites et les opportunités permettant l'innovation technologique et une plus grande compétitivité industrielle et commerciale seront accrues.
- 1.1.6 que les efforts entrepris par la Commission européenne pour encourager l'économie soutenable sont particulièrement bien accueillis par les Régions. Le concept stratégique de

la Politique intégrée de produit (PIP), telle qu'elle est développée dans le livre vert de l'Union européenne est important et mérite d'être examiné en détail par les Régions.

- 1.1.7 que les programmes de soutien tels que les fonds régionaux et structurels ainsi que tout soutien à l'intention des pays candidats doivent comporter, outre les exigences économiques et sociales établies, des exigences d'éco- efficacité.
- 1.1.8 que les Régions doivent réfléchir à des indicateurs phares comparables de développement durable qui pourraient favoriser l'objectif d'une intégration cohérente des préoccupations environnementales dans les politiques de l'Union européenne et des pays candidats.

1.2 Les Régions de l'Union européenne, dans la mesure où leurs compétences respectives le leur permettent, s'engagent à

- 1.2.1 chercher à réduire la demande des ressources naturelles et à augmenter l'éco-efficacité dans leurs Régions.
- 1.2.2 adapter les fonds régionaux et la législation régionale pour répondre à ces objectifs.
- 1.2.3 considérer les produits et services éco-efficaces comme des critères importants dans les achats publics.
- 1.2.4 encourager les projets de promotion de l'éco-efficacité en partenariat avec d'autres Régions de l'Union européenne et des Pays candidats, de même qu'avec celles des autres Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et de la partie européenne des nouveaux Etats indépendants (Euro-NEI).
- 1.2.5 initier des programmes de sensibilisation du public à l'éco-efficacité et promouvoir les achats verts.
- 1.2.6 soutenir et participer à des projets visant à développer des indicateurs phares comparables en matière de développement durable.

1.3 Les Régions demandent à la Commission européenne de

- 1.3.1 soutenir le travail entrepris par les Régions et les réseaux interrégionaux en matière d'indicateurs de développement soutenable.
- 1.3.2 développer des programmes d'action spécifiques à l'éco-efficacité à un niveau régional.
- 1.3.3 continuer à travailler au développement de lignes directrices pour des achats verts ainsi que pour des produits et des services éco-efficaces.
- 1.3.4 développer des mécanismes encourageant un changement des modèles de consommation vers des produits et services éco-efficaces.
- 1.3.5 soutenir des actions spécifiques pour mettre en œuvre des pratiques d'évaluation environnementale dans les plans et les programmes.
- 1.3.6 stimuler la formation d'animateurs en tant que nouvelle profession de guide en participation du public.

2 Vers un processus d'élargissement durable

2.1 La conférence de Villach reconnaît les résultats du Forum européen de Trieste sur le renforcement de la coopération environnementale entre les Régions de l'U.E. et celles des pays candidats de l'Europe centrale et orientale (PECO) soulignant notamment que:

- 2.1.1 Dans "l'acquis communautaire" les questions environnementales sont celles qui posent les défis les plus importants aux Pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.
- 2.1.2 le processus de rapprochement est l'occasion pour tous les pays candidats de développer et d'organiser des organes gouvernementaux et administratifs compétents au niveau régional.

- 2.1.3 les autorités régionales des PECO qui sont confrontées à de graves problèmes environnementaux ont besoin de recevoir des fonds publics et des ressources humaines adéquates pour pouvoir faire face à leurs nouvelles responsabilités.
- 2.1.4 de nombreuses Régions des PECO possèdent encore en abondance des espaces à l'environnement naturel intact, dotés d'une riche biodiversité et avec un mode de vie moins gaspilleur que dans de nombreuses Régions de l'U.E.
- 2.1.5 une coopération interrégionale plus importante entre les acteurs publics, commerciaux et non-gouvernementaux dans le secteur de l'environnement peut faciliter le développement durable dans les pays candidats.

2.2 La conférence de Villach conclut que

- 2.2.1 le renforcement et l'approfondissement des contacts, l'échange d'expériences et de technologies et le développement de projets communs entre les Régions de l'Union européenne, des Pays candidats et des autres Pays d'Europe centrale et orientale ou des Euro-NEI (partie européenne des nouveaux Etats indépendants) situés le long de la future frontière de l'Union européenne devraient être fortement encouragés notamment en matière de:
 - mise en application des standards communautaires de protection de l'environnement (ressources en eau, émissions de substances polluantes, gestion soutenable des déchets, système de contrôle et de surveillance, impact des nouveaux projets sur l'environnement).
 - développement de compétences dans les institutions de protection de l'environnement.
 - promotion de la sensibilisation, de l'éducation et de l'accès à l'information en matière d'environnement et du rôle accru des organisations civiques et des citoyens dans la planification et le processus de prise de décision.
 - encouragement de la création d'institutions appropriées dans le secteur de l'environnement.
 - promotion d'un processus d'Agenda 21 régional et local.
- 2.2.2 l'utilisation du site Internet d'ENCORE peut soutenir les Régions des pays candidats et de l'Union européenne dans le développement de contacts et de partenariats interrégionaux.

2.3 La conférence de Villach invite:

- 2.3.1 toutes les Régions des pays candidats et des Etats membres de l'Union européenne à adhérer à la **Charte de Valence** qui représente la position commune des Régions de l'Union européenne sur le rôle qu'elles doivent jouer dans la progression de la politique communautaire sur l'environnement.
- 2.3.2 toutes les Régions des pays candidats, des Etats membres de l'Union européenne ainsi que des autres PECO et Euro-NEI à soutenir le principe du développement durable et à promouvoir la collaboration dans le domaine de l'environnement y compris l'utilisation des programmes communautaires afférents à la coopération transfrontalière et transnationale.
- 2.3.3 toutes les Régions des pays candidats et de l'Union européenne à encourager, améliorer et promouvoir la sensibilisation, l'éducation, l'information et la participation d'un public de tous âges.
- 2.3.4 toutes les Régions des pays candidats et de l'Union européenne à participer activement au débat en cours sur la gouvernance lancé par le livre blanc de la Commission européenne.
- 2.3.5 les Régions des pays candidats dans leurs efforts pour respecter les standards environnementaux de l'Union européenne à prendre en compte la nécessité de réduire le flux total de matériaux et d'énergie afin de préserver les ressources naturelles et la

biodiversité. Plus vite l'« acquis communautaire » sera mis en oeuvre, plus les bénéfices pour l'environnement et le développement durable seront grands.

- 2.3.6 les Régions des pays candidats et des Etats membres de l'Union européenne à reconnaître le fait que la richesse de la biodiversité que l'on trouve toujours dans de nombreuses Régions enrichira considérablement l'héritage naturel de l'Union européenne. Il se peut que les coûts nécessaires à la protection de ces ressources soient substantiels mais il seront justifiés par l'intérêt de protéger cet important capital écologique et économique.
- 2.3.7 les Régions des pays candidats à augmenter l'éco-efficience et à promouvoir des méthodes écologiques de production et des modèles de consommation permettant ainsi aux citoyens de répondre à leurs aspirations de prospérité économique et de qualité de vie, comprenant la prospérité économique, et aux économies nationales, de devenir plus compétitives sur les marchés mondiaux.

2.4 Les Régions invitent la Commission européenne à

- 2.4.1 augmenter l'étendue et le budget de ses programmes visant à promouvoir la coopération entre les Régions sur le développement soutenable et la protection de l'environnement.
- 2.4.2 simplifier les procédures de financement pour la coopération interrégionale.
- 2.4.3 assurer un rôle important aux Régions dans le processus de l'élargissement.

3 Récapitulatif et avenir d'ENCORE

La conférence de Villach

3.1 se félicite des conclusions du Conseil de Göteborg des 15 et 16 juin 2001 selon lesquelles:

- 3.1.1 le développement durable est un objectif fondamental au terme des traités de l'Union européenne.
- 3.1.2 le Conseil est invité à finaliser et à continuer le développement de stratégies sectorielles visant à intégrer l'environnement dans tous les domaines politiques communautaires pertinents en vue de les mettre en oeuvre dans les meilleurs délais.
- 3.1.3 des objectifs clairs et stables de développement durable présenteront des opportunités majeures ayant le potentiel de laisser libre cours à de nouvelles méthodes d'innovation technologique et d'investissement générant la croissance et l'emploi.
- 3.1.4 le Conseil souligne l'importance de larges consultations avec toutes les parties prenantes et d'inviter les Etats membres à établir des processus consultatifs appropriés au niveau national.

3.2 reconnaît qu'il y a des progrès réalisés en matière de développement durable mais, comme cela a été mis en lumière dans les résolutions des conférences ENCORE précédentes, constate dans les résultats des conférences précédentes qu'il reste énormément de travail à effectuer notamment dans les domaines suivants:

- 3.2.1 l'intégration des considérations d'ordre environnemental dans tous les domaines politiques, par exemple par l'évaluation des politiques, plans et programmes stratégiques en matière d'environnement et de développement soutenable.
- 3.2.2 l'internalisation des coûts externes pour doter les produits et services ayant moins de répercussions sur l'environnement de conditions de marché visibles et correctes.
- 3.2.3 la sensibilisation, la transparence et la participation en matière d'environnement. Une participation accrue du public est non seulement nécessaire pour améliorer l'environnement mais également pour amplifier la démocratie à travers les pays de l'Union européenne et dans les pays candidats.

- 3.3 Demande aux Régions de travailler en partenariat avec la Commission européenne dans la mise en œuvre de la Stratégie européenne sur le développement soutenable et le 6^{ème} programme d'action sur l'environnement.**
- 3.4 note l'étendue du travail réalisé sur les indicateurs de durabilité et demande au groupe directeur de vérifier si ce travail doit être coordonné en vue d'obtenir des résultats utiles pour les Régions.**
- 3.5 invite toutes les Régions à utiliser le réseau ENCORE, notamment le site Internet d'ENCORE et ses liens avec d'autres réseaux, comme outil politique efficace dans la coopération interRégionale pour bénéficier ainsi du partage des connaissances et des expériences sur les meilleures façons de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable.**
- 3.6 invite une Région par pays candidat en tant que représentant de toutes les Régions de ce pays à se joindre au groupe directeur en qualité d'observateur en attendant que leur pays deviennent membre de l'Union européenne.**
- 3.7 invite la Commission européenne, en coopération avec les Régions signataires de la Charte de Valence, à explorer les possibilités de synergies entre la Charte de Valence et la Charte d'Aalborg et d'en faire état à la prochaine conférence ENCORE et si possible, au Sommet de la Terre 2002.**
- 3.8 invite un représentant de la Commission européenne, du Comité des Régions et du Parlement européen à coopérer avec le groupe directeur d'ENCORE afin de réaliser la complète mise en œuvre du 6^{ème} programme d'action en matière d'environnement.**
- 3.9 demande aux présidents de la conférence, les ministres de l'environnement de Carinthie, d'envoyer cette résolution en anglais, français, allemand, italien et espagnol aux institutions concernées de l'Union européenne y compris le Comité des Régions, et aux Régions des pays candidats et de l'Union européenne.**
- 3.10 se félicite de l'offre de la Région de Gelderland (Pays-Bas) d'accueillir la 6^{ème} Conférence ENCORE en 2003.**
- 3.11 demande au groupe directeur d'organiser la 6^e Conférence ENCORE de 2003 en tenant compte des termes de la présente Résolution et en considérant comme il se doit les résultats du Sommet de la Terre 2002.**
- 3.12 demande au groupe directeur de proposer des moyens d'évaluer la mise en oeuvre de la Résolution de Villach et d'en présenter les résultats à la 6^{ème} ENCORE**